

On s'abonne au bureau de
journal, rue de l'Ange, n° 627;
où les lettres et envois doivent
être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.

Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET AVIS.
Prix par ligne d'impression,
10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 430.

DIMANCHE.

21 AOUT 1831.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 19 août.

Les deux officiers français, au service du roi de la Belgique, dont le journal le *Belge*, article Bruxelles, 14 août, fait mention, qui ont été grièvement blessés et mis hors de combat entre Louvain et Tirlemont, et qui sont arrivés à l'hôtel du Miroir, rue de la Montagne, à Bruxelles, sont les sieurs Fessart et Jumolet du 12^e régiment belge. Ils ont été pansés par M. Vincent Pourbais, chirurgien-major pensionné, audit hôtel du Miroir, le 12 et le 13 dudit mois, avec tout le zèle et l'humanité que l'on puisse désirer.

— Le *Journal des Flandres* fait un bel éloge de sa bravoure et du sang-froid de M. le colonel Kenor, qui reprit le *Verlaet* et le poste de la campagne de M. Du Boule.

— Hier, à une heure et demie, sir Robert Adair, chargé d'une mission spéciale par Sa Majesté britannique auprès de Sa Majesté le roi des Belges, a eu l'honneur de présenter au roi les lettres qui l'accréditent en cette qualité à la cour de Bruxelles. En descendant de voiture, sir Robert Adair a été reçu au bas du grand escalier du Palais par deux officiers supérieurs de l'armée et de la garde civique. Il était décoré des insignes de la grande croix de l'ordre du Bain.

M. le comte d'Aerschot, grand-maréchal du Palais et M. le marquis de Chasteler, grand-écuyer, ont introduit sir Robert Adair jusque dans le salon attenant à celui où se trouvait S. M. Le ministre des affaires étrangères, M. de Meulenaere, a eu l'honneur de le présenter au roi. Après cette réception solennelle, les autres personnes qui composent la mission, sir George Hamilton, chevalier de l'ordre de Guelph, premier secrétaire d'ambassade, le colonel lord William Russell, l'honorable M. Charles Fox, attachés à l'ambassade, et M. Charles Ward, secrétaire particulier du ministre, ont été admis à faire leur cour au roi. Le général en chef des gardes civiques, accompagné de ses aides-de-camp et plusieurs officiers-supérieurs de l'armée assistaient à la cérémonie.

— On écrit de Liège, 18 août :

La route de Bruxelles est libre. — La circulation des voitures publiques a recommencé depuis hier soir. Les Hollandais qui avaient évacué Tirlemont et St-Trond, ont quitté Tongres hier à sept heures du soir. L'armée française les suit pied à pied. — Le quartier-général du lieutenant-général Teste, est aujourd'hui à St-Trond. Les avant-postes de l'armée nous avoisinent.

— On s'est tu jusqu'ici sur une atrocité qui ne trouve d'exemple que dans les annales hollandaises. Un fidèle serviteur, âgé de 90 ans, était resté seul à la ferme de la *Passageule*, pour conserver, disait-il, à ceux qu'il voyait partir, le bien de son maître; le fermier, rentrant dans l'après-midi avec les Belges, l'a trouvé assassiné....

— Des lettres de Vienne annoncent que les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont adressé dernièrement à la cour d'Autriche une note de la teneur suivante :

« Comme l'intervention dans les affaires de la Belgique a été couronnée d'un si heureux résultat, qu'on a mis fin à l'effusion du sang; que la paix de l'Europe n'a pas été troublée et que les intérêts des parties belligérantes ont été réglés, les deux cours alliées, considérant qu'une semblable intervention dans les affaires de la Pologne pourrait amener un résultat aussi favorable, invitent le cabinet autrichien à agir de concert avec elles dans ce but. »

Jusqu'à ce moment on n'a pas encore pris la résolution, mais on croit à Vienne que la cour d'Autriche répondra aux vues de la France et de l'Angleterre. Le gouvernement national de Varsovie a reçu la nouvelle positive que les ambassadeurs anglais et français ont fait à la cour de Vienne des représentations énergiques au sujet du corps de Dwernicki. (*Gazette d'Ausbourg.*)

— M. Maximilien Delfosse vient d'être autorisé à porter la croix de juillet; nous publierons demain l'ordonnance royale.

— Il paraît arrêté que la mesure d'un licenciement général ne sera pas adoptée, et que le ministère se bornera à de sévères et nombreuses épurations parmi les officiers de certaines armes.

— Lors du mouvement précipité de l'armée de la Meuse sur Tongres et de là sur Liège, un sous-officier du régiment des lanciers, vieux soldat, avait, dans un moment d'exaltation, décoché son pistolet contre le général Daine, qu'il accusait des malheurs de la journée; l'amorce seule brûla. Ce militaire est actuellement en prison, où il s'est rendu volontairement. Interrogé par l'auditeur militaire sur les circonstances de cet attentat, il ne les a pas niées; au contraire, il s'est applaudi de cette action, qu'il regarde comme un dévouement. Il attend avec un sang-froid imperturbable qu'on le mette en jugement. Ce procès offrira plus d'une circonstance importante et propre à piquer la curiosité. (*Courrier de la Meuse.*)

— Des ordres ont été donnés pour que la liberté de la navigation de l'Escaut fût respectée par la flotille hollandaise.

Il faut espérer que les obstacles mis à la navigation de la Meuse ne tarderont pas à être également levés; c'est le vœu le plus pressant de notre population, nous le recommandons spécialement à l'attention du gouvernement. (*Courrier de la Meuse.*)

— L'adjudant-major Vanlandewyck a eu le bonheur de faire un beau mouvement sous les yeux du roi, qui l'a promu sur le champ de bataille au grade de major. Il commandait des recrues du 7^e qui se sont vaillamment conduites.

— On nous a remis un petit paquet de poudre qui a été retirée d'une cartouche de volontaires à Louvain; cette poudre est inélangée de semences!!!

— On nous assure que notre pays compte 53,000 pensionnaires à la charge de l'état. Nous avons autant de soldats?

— Les renseignements nous parviennent de tous côtés sur le désordre qui a régné dans l'administration des vivres: nos soldats, pendant des marches longues et fatigantes, ont parfois manqué de vivres deux jours de suite: une personne digne de foi nous affirme et d'autres sont prêts à l'affirmer avec elle, qu'on a trouvé du gravier dans le pain qui leur a été distribué. Un pareil scandale restera-t-il impuni? (*Belge.*)

— Tous ceux qui ont vu avec quel courage et quel dévouement s'est comporté le 12, à la porte de Tirlemont, le nommé Pierre Ecrevisse, étudiant en droit à notre université, se plaisent à le comblar d'éloges. C'est lui qui, ralliant sept braves avec lui, a pris le commandement et pointé les deux pièces en batterie hors la porte de Tirlemont, que les artilleurs avaient abandonnées. On pouvait prévoir l'issue, décidés qu'ils étaient tous à vaincre ou à mourir. Aussi cette batterie a-t-elle fait des ravages immenses parmi les ennemis, surtout dans la cavalerie, qui a été reçue à coups de mitraille. Les Hollandais l'ont avoué eux-mêmes, s'informant du pointeur. Plusieurs boulets sont venus donner dans la batterie, qu'ils ont renvoyés de suite. Il y est tombé une bombe. Ce brave est Limbourgeois, signe manifeste qu'il y a du patriotisme dans cette province, il ne faut que l'occasion de le montrer. (*J. de Louv.*)

Nous croyons devoir appeler l'attention de notre gouvernement, et surtout celle des puissances médiatrices, sur la déloyauté avec laquelle les Hollandais se comportent sur notre territoire. Au mépris de toutes les lois de la guerre, qui ne permettent de faire prisonniers que ceux qui sont saisis les armes à la main. Les Hollandais s'emparent des personnes inoffensives qu'ils rencontrent, afin sans doute de grossir le nombre de leurs prisonniers, et d'aller promener ces malheureuses victimes en triomphe dans les villes de Hollande. Nous pouvons donner comme certains les faits suivants, qui nous sont garantis par une personne qui mérite toute confiance.

Le 12 de ce mois, MM. Demulder et Verbist, commis voyageurs de M. Keymolen, négociant en cette ville, se rendaient en tilbury de Louvain à Bruxelles. Arrivés à Cortenberg, ils rencontrèrent un poste hollandais qui s'empara du tilbury et fit ces deux messieurs prisonniers de guerre.

Le même jour, M. Dupret, substitut du procureur du roi, à Louvain, se promenait sans armes ni uniforme sur la chaussée de cette dernière ville, à quelque distance de la Montagne de Fer, quand quelques cavaliers hollandais débouchèrent sur le pavé, tirèrent deux coups de carabine sur M. Dupret, et le menacèrent de le hacher en pièces, s'il ne se rendait pas.

Les troupes hollandaises s'emparèrent encore le même jour d'un grand nombre de paysans qui se rendaient paisiblement à leurs travaux.

Toutes ces personnes, excepté M. Dupret, qui a été mis en liberté le 14 de ce mois par ordre du prince d'Orange, sont encore à la suite de l'armée hollandaise, et sont transférées en Hollande comme prisonniers de guerre.

Ces faits plus hauts que toutes les réflexions. Nous nous bornerons à exprimer l'espoir que le gouvernement réclamera auprès du commandant général de l'armée française la restitution de ces prisonniers, victimes d'une violation inouïe du droit des gens.

— Nous lisons dans le *Politique* :

LES DEUX ARMÉES.

Un de nos amis qui vient de parcourir les lieux occupés par nos troupes et qui se trouvait à St-Trond au moment où s'y trouvait l'armée hollandaise, nous communique quelques observations qu'il a été à même de faire ou de recueillir. Nous croyons devoir les consigner ici.

Les ennemis ne se laissent point aborder par notre infanterie; ils évitent le choc et répondent à ses balles par des décharges de leur formidable artillerie.

Le roi des Belges, à qui les boulets hollandais ont donné des lettres de grande naturalisation, a montré un sang-froid et une intrépidité rares. Toujours aux endroits les plus périlleux, il s'est vu souvent obligé de remplir tout à la fois les fonctions de généralissime et celles de sous-lieutenant. Tout le monde a été touché de sa noble conduite. Ce qu'on lui reproche, c'est d'avoir oublié trop fréquemment que sa vie est chère et utile au pays.

Si nous avons essuyé des revers, la faute n'en est pourtant pas aux soldats. Ils ont vaillamment combattu, et, à cet égard, nous pouvons citer un témoignage qui ne peut pas être suspect de flatterie.

Un officier hollandais disait hier à la personne de qui nous tenons ces détails :

« Votre infanterie a été fort bonne; ces conscrits tiennent comme des murailles. Quant à la garde civique, a-t-il ajouté, pour en tirer parti, il aurait fallu la casser par pelotons dans les bataillons de la troupe de ligne. C'est ce que nous avons fait avec la *schuttery*, et nous nous en sommes bien trouvés. Je ne parlerai point de votre cavalerie : elle n'a pas eu le temps de se former. »

Le militaire qui s'exprimait ainsi a été long-temps en garnison à Liège; c'est un premier lieutenant : il se nomme Diesbach. Il a manifesté le vif désir qu'il éprouvait de revoir une ville dont les événemens de 1830 l'ont éloigné à son grand déplaisir.

Les gardes communaux portant de petites casquettes de toile cirée, ont été, à ce qu'il paraît, pris par les nôtres pour des Prussiens.

Les chasseurs volontaires, la plupart étudiants des universités, ont des habits de forme allemande : petite redingote verte avec des *winsch* de même couleur.

Il paraît que nos anciens frères ont été fort étonnés et très-réjouis de l'opposition qu'a éprouvée parmi nos officiers de hauts grades de l'opposition d'appeler un général français.

On doit remarquer que dans toutes les villes qu'ont traversées les soldats de l'invasion, un morne silence les a accueillis, malgré les paroles affectueuses qu'adressait aux citoyens le fils aîné de Guillaume, qui, hier encore, en sortant de Hasselt, disait : *Adieu, au revoir.*

Beaucoup de Belges sont restés au service de la Hollande. Dans les estaminets de Saint-Trond, tous les officiers s'exprimaient en français. Ils ne parlaient guères que de choses tout-à-fait étrangères aux événemens de la politique.

Les Hollandais qui occupaient Tongres étaient arrivés de Maestricht, où ils faisaient partie de la garnison. Ils y sont entrés le 9, sous le commandement du général van Boeop, ayant sous ses ordres environ douze cents hommes, parmi lesquels des cuirassiers avec le lieutenant-colonel Nypels, Maestrichtois.

Le général appela auprès de lui le bourgmestre et lui dit : « *Nous venons à Tongres en amis; mais, ajouta-t-il d'un ton ferme, au premier acte hostile d'un habitant, le feu sera mis à la ville.* »

Il ordonna, sous peine de mort que tous les fusils de munition lui fussent remis. Le lendemain cet ordre fut étendu aux fusils de chasse.

Ces armes furent aussitôt transportées à Maestricht dans des charrettes.

Les habitans ne font aucun reproche au général; mais il n'en est pas de même du colonel Nypels, qui proférait à chaque instant les menaces les plus atroces.

Lorsque la nouvelle de l'arrivée des Français se répandit dans les rangs hollandais, chefs et soldats témoignèrent le violent dépit qu'ils en ressentaient.

D'après le dire même des officiers hollandais, leur armée de terre, y compris les *schuttery*, s'élève à cent vingt mille hommes, et vingt-cinq vaisseaux ont été armés à notre occasion; les frais que les préparatifs de guerre ont nécessités ne se montent pas à moins de cent millions de florins! ces messieurs se flattaient que les Belges paieraient cette somme.

— On nous dit que le général hollandais Georges vient de mourir à Hasselt par suite des blessures qu'il a reçues dans les combats des jours derniers. (Courrier de la Meuse.)

— L'affaire d'Ernest Grégoire, pendante devant la cour d'assises du Hainaut, a été dernièrement remise au 12 septembre, à cause de l'absence de plusieurs témoins.

— Un mandement qui vient d'être adressé par l'évêque de Gand aux fidèles de son diocèse pour les engager à soutenir dignement les calamités, suites inévitables des dernières hostilités, se termine en outre par la recommandation suivante que nous nous empressons de reproduire :

« Il est un autre objet sur lequel nous croyons devoir appeler particulièrement votre attention. A la fin de ce mois les électeurs devront s'assembler pour procéder au choix des membres du sénat et de la chambre des représentans. Vous n'ignorez pas combien ce choix est important pour vos intérêts les plus précieux. Si vous vous estimez heureux d'avoir récupéré votre liberté religieuse et civile, vous ne devez pas désirer avec moins d'ardeur que la jouissance de cette liberté vous soit désormais assurée par des lois sages et fondées sur la justice; car c'est la justice, comme le témoigne l'esprit saint, qui élève les nations, de même que l'iniquité les abaisse. C'est donc un devoir pour tous ceux d'entre vous qui jouissent des droits d'électeur, de concourir à former ces assemblées qui exerceront une influence si grande sur l'état futur de notre patrie; ils jugeront sans doute essentiel de n'accorder leur suffrage qu'à des hommes qui joignent aux autres qualités indispensables, le respect pour la liberté de notre sainte religion, et la ferme volonté de la défendre, aussi bien que tous les intérêts de la

patrie : ce n'est pas sans raison que la liberté de la religion est regardée comme la base et la garantie de toutes les autres.

A. M. le général Daine, commandant l'armée de la Meuse.

Ruremonde, le 14 août.

Monsieur le général,

Par ma lettre du 12 de ce mois, N° 350, je vous ai fait connaître que j'étais rentré à Ruremonde, après avoir cantonné mes troupes de manière à couvrir Venloo, et à pouvoir également me porter sur tel point de ma province qui serait menacé. Ces dispositions prises, je m'abouchai avec le commandant de Venloo, pour agir de concert avec lui dans toutes mes entreprises, et ce jour même, 12 du courant, nous étions convenus d'une expédition à faire pendant la nuit, lorsque à 3 heures de relevée je reçus un rapport du bourgmestre de Weert, qui m'annonçait l'approche d'une colonne ennemie sur Weert; un second rapport vint confirmer le premier, et déjà l'ennemi était entré à Weert sans éprouver la moindre résistance de la part de la garde civique de l'endroit. J'ordonnai immédiatement à M. le major Crossé, commandant le troisième régiment de chasseurs à pied, de réunir sa troupe pendant la nuit, de marcher sur Weert, et d'en chasser les Hollandais avant la pointe du jour; je pris toutes les dispositions nécessaires pour soutenir cette attaque contre des forces bien supérieures aux nôtres. Vers trois heures du matin, le major Crossé arriva à Weert; on battait la générale en ville; les cuirassiers, au nombre de 53, firent une sortie, nos tirailleurs les ayant forcés à la retraite; le major Crossé entra en ville, se mit à la poursuite des Hollandais qui fuyaient par la porte du canal, 3 cuirassiers furent pris et un autre tué; sortis de la porte, les Hollandais levèrent le pont pour favoriser leur retraite; on se fusilla quelques instans séparés par le canal, jusqu'à ce que les habitans de l'autre rive baissèrent le pont; alors on se mit de nouveau à la poursuite des Hollandais qu'on ne peut plus atteindre; on trouva dans les champs plusieurs effets d'habillement et d'équipement abandonnés par les fuyards. Cette colonne, monsieur le général, forte de 3000 hommes, 103 chevaux et trois pièces d'artillerie, détachée de l'armée hollandaise à Hasselt, pour venir opérer dans ma province, a fui lâchement devant une poignée de braves du troisième régiment de chasseurs à pied. Je n'ai eu personne de tué ou de blessé; l'esprit de mes troupes est excellent. Après m'être assuré que l'ennemi n'avait nullement l'intention de revenir sur ses pas, je donnai l'ordre au major Crossé de rentrer dans ses cantonnemens, parce que la position de Weert occuperait trop de monde et m'empêcherait d'agir en tous sens. Le major Crossé aura exécuté ce mouvement aujourd'hui 13 avant-midi; en résumé, Monsieur le général, la situation de la province du Limbourg depuis l'interruption des communications de ma brigade avec le reste de l'armée, et très-satisfaisant; nous n'avons pas cédé un pouce de terrain, nous avons inquiété l'ennemi sur son territoire, nous l'avons forcé de détacher de l'armée principale une forte colonne pour s'opposer à notre marche, nous avons fait rétrograder cette colonne, et l'avons mise hors d'état de nous suivre, et dans les différentes affaires qui ont eu lieu, nous n'avons perdu personne, tandis que l'ennemi a perdu plusieurs soldats tués, 13 prisonniers et 15 chevaux. Voilà, monsieur le général, où en sont les affaires dans ma province; si on avait fait droit à mes réclamations si souvent répétées pour avoir un escadron de cavalerie, certainement que j'eusse fait beaucoup de mal à l'ennemi.

Le colonel commandant la 1^{re} brigade de l'armée de la Meuse, VANDENBROEK.

ANVERS, 18 août.

Chaque jour affermit nos espérances d'une prompte pacification qui suivra nécessairement la retraite des Hollandais. La sécurité et la confiance doivent rentrer dans notre ville depuis si long-temps livrée à un régime d'inquiétudes et de terreurs. La cité de He n'est plus menaçante, nous le disons avec une entière confiance; elle ne pourrait le devoir que par une agression formelle et décisive de notre part, et ce cas est hors de toutes les probabilités; les ordres les plus formels ont été donnés aux avant-postes pour que les fusils ne soient pas chargés. L'armistice subsiste et se terminera par la paix; c'est avec une conviction entière que nous le proclamons, et nous désirons la faire partager à tous nos concitoyens.

Hier à midi, deux canonnières stationnées devant Burgt ont levé l'ancre et sont parties. Le drapeau blanc a été arboré à Burgt et les officiers de la flottille ont déclaré qu'ils avaient l'ordre de respecter l'armistice et la liberté de la navigation.

GAND, 18 août.

Le 2^e bataillon de la garde civique de Gand, venant de Bassevelde, vient de rentrer ce midi en ville.

— 270 hommes du dépôt du 10^e sont partis de notre ville pour renforcer sur la ligne les compagnies détachées de ce même régiment.

— Avant-hier, un détachement du dépôt du régiment étranger, arrivé depuis peu en notre ville, a chassé ses officiers, après les avoir menacés de mauvais traitemens. Ces hommes se dirigèrent ensuite vers la porte de Courtrai. M. le lieutenant-major de place, Boon, à la tête d'un peloton de 50 hommes, a été à leur poursuite. Ils avaient déjà quitté la ville, lorsqu'il arriva à la porte. Rapport en a été fait au ministre de la guerre.

— Le 15, un officier hollandais de la garnison d'Hulst est venu à Stekene, annoncer l'armistice qui venait d'être conclu.

— Le 16, un détachement de la garnison d'Hulst est venu jusqu'à

la Trompe, et a tiré sur nos avant-postes. Dès qu'ils ont vu nos soldats s'avancer vers eux, ils se sont enfuis. Voilà comment les ennemis observent la suspension d'armes : on vient à tout moment inquiéter nos avant-postes qui ont ordre de se tenir seulement sur la défensive.

— L'ennemi a inondé 200 mesures de terres situées aux environs de West-Capelle.

TIRLEMONT, 17 août.

Le maréchal Gérard et les deux princes sont arrivés à trois heures à cheval et accompagnés d'une faible escorte.

Les princes sont venus dîner chez le maréchal logé à l'hôtel que le prince d'Orange habitait hier.

Le maréchal et ses officiers ont eu avec Daine des démonstrations pleines d'une animosité inquiétante, entre les Belges et les Hollandais. Ces circonstances auront peut-être contribué à faire prendre une décision qui va être exécutée.

L'armée belge s'est entièrement séparée de l'armée française, celle-ci se trouvera constamment entre les Hollandais et les Belges, en ayant ces derniers à sa gauche. La présence actuelle de M. le général Belliard a sans doute rapport à ces arrangements.

M. F. de Mérode vient aussi d'arriver ici. Il est nommé par le Roi Léopold commissaire auprès du quartier-général français pour applanir toutes les difficultés qui pourraient surgir des conventions arrêtées ces jours derniers.

Les Belges placés à la gauche de l'armée française, se replieront entre Anvers et Malines. C'est après ce mouvement qu'on s'occupera sans doute de la formation d'un ou plusieurs camps français.

Le général Daine, suivi d'un détachement de cavalerie, est venu à Jodoigne rendre visite au maréchal; il est en ce moment à Tirlemont, sans doute dans l'intention de présenter ses devoirs aux princes.

Le général Defeau ayant sous ses ordres Latour-Maubourg, est à Diest avec une division de cavalerie. Le général Hulot est dans la même ville avec une division d'infanteries.

Le maréchal et les princes vont demain visiter le champ de bataille de Neerwinde.

— On écrit de Breda, le 12 :

Un aide-de-camp de S. Exc. le commissaire-général de la guerre est arrivé hier ici, avec des dépêches de la plus haute importance pour le général Chassé, à Anvers.

— On dit qu'il a été décidé à la dernière conférence que la citadelle d'Anvers serait rasée, et qu'elle ne serait plus qu'une ville commerciale.

NAMUR, 20 août.

Deux compagnies du 1^{er} régiment de chasseurs en garnison en cette ville, sont parties ce matin pour aller tenir garnison à Bouillon.

— Un grand nombre de caissons ont passé aujourd'hui par notre ville, se rendant à l'armée française.

— On a entendu hier le canon dans la direction de Maëstricht. Il paraît que c'était des salves d'artillerie pour fêter l'arrivée des princes hollandais dans les murs de la ville. (Politique.)

— La chasse sera ouverte dans les provinces d'Anvers et de Flandre orientale, le 20 du courant; dans la province de Flandre occidentale, le 1^{er} septembre prochain.

M. le Baron de Stassart, notre Gouverneur, a bien voulu consentir à nous remettre le discours qu'il a prononcé à la distribution des prix de l'Athénée de Namur : nous nous empressons d'en faire jouir nos lecteurs.

Messieurs,

Venir participer, en quelque sorte, à vos succès et m'en réjouir avec vous, est un des plus agréables délassemens de mes pénibles travaux. Cette enceinte est d'ailleurs pour moi celle des souvenirs et des souvenirs les plus doux de ma vie. Vous ne pouvez concevoir avec quelles délices, au bout de tant d'années d'agitation et de vicissitudes de fortune, on se retrouve aux lieux où s'élevait si paisiblement notre adolescence. Vous excuserez sans doute cette digression; je reviens à vous, mes jeunes amis : ce jour, où vous retournez dans vos familles, chargés des honorables trophées que vous avez conquis, doit exercer sur votre vie entière une grande influence morale. Lorsque vous vous le rappellerez, ne perdez jamais de vue qu'en faisant concevoir des espérances à la patrie, vous vous êtes imposé le devoir de les réaliser. Que la patrie soit toujours un objet de culte à vos yeux ! Soyez prêts à lui faire sans cesse le sacrifice de vos goûts, de votre fortune, de votre existence. C'est par cette généreuse abnégation de vous-mêmes, que vous acquerez des droits à l'estime publique, à l'estime publique qui fera le charme de vos vieux jours. Malheur à l'égoïste qui s'isole dans le monde et qui ne connaît d'autre mérite que celui d'accroître son propre bien-être ! Il descend dans la tombe sans qu'une main amie presse la sienne; aucune consolation n'adoucit ses derniers instans. Malheur à l'égoïste ! le récit d'une belle action n'a jamais fait palpiter son cœur; les véritables jouissances, celles de l'âme, les seules jouissances dignes de l'homme lui sont inconnues. Un pareil modèle ne sera point le vôtre. A l'exemple de ce roi magnanime qui n'hésite pas à tout sacrifier pour venir répondre à notre confiance et s'occuper de notre bonheur, vous regarderez comme un devoir de saisir toutes les occasions d'être utiles à la société.

J'abrège ce discours, Messieurs; vous devez être impatiens d'aller jouir des félicitations de vos concitoyens, de vos amis; recevez l'assurance que mes vœux vous accompagneront partout.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 17 août.

ADRESSE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Sire,

Les députés de la France se félicitent d'être arrivés la veille des grands anniversaires de la révolution de juillet, au milieu de ce peuple généreux qui l'a scellé de son sang; nous avons accompli un devoir en payant à de nobles victimes le tribut des regrets et des larmes de la France, et nous remercions V. M. de nous avoir rendus témoins de ces fêtes sonnelles de la victoire, que le patriotisme a embellies de tout son éclat, que l'union franche et majestueuse de tout un peuple a rendues si imposantes.

Dans ce spectacle touchant de la concorde publique, nous avons retrouvé des sentimens de la France réunis autour de votre trône constitutionnel.

C'est pour cimenter de plus en plus cet accord unanime que nous appelons de tous nos vœux l'action uniforme de tous les pouvoirs.

L'homogénéité de l'administration publique dans toute sa hiérarchie, son exercice toujours remis en des mains capables et pures, fidèles aux principes de la révolution de juillet, imprimeront à votre gouvernement un ensemble qui doublera son énergie, et lui assureront cette coopération franche que V. M. réclame de nous, et que nous lui promettons.

Tel est le moyen le plus efficace de mettre un terme à ces agitations qui étonnent et qui fatiguent la France, à ces machinations criminelles des partisans de la dynastie déchue dont l'audace appelle une surveillance attentive, les complots une répression sévère. C'est ainsi que s'évanouiront les espérances des insensés qui, rêvant la chimère d'une république, si justement réprochée par le sentiment national, troublent la société, l'inquiètent, et deviennent trop souvent les complices d'une faction qui, fidèle à ses traditions honteuses, fomenté des excès pour nous diviser et nous affaiblir.

Ces vaines théories échoueront devant la fermeté de la France, devant son expérience qui la tient en garde contre les ambitions coupables de toutes les époques, contre les illusions d'un passé qui ne peut plus revenir et que la raison publique a irrévocablement condamné.

Appuyé sur le concours de toutes les volontés, votre gouvernement réprimera les factieux quels qu'ils soient, et consolidera de plus en plus l'ordre intérieur. Un gouvernement national ne saurait être impuissant; sa force est dans son origine même, dans les intérêts, dans les sentimens de tous. V. M. en a eu la preuve dans son récent voyage; partout elle a vu le même élan des cœurs pour le trône qu'a fondé la révolution de juillet, partout elle n'a entendu qu'un concert de vœux pour la maintenir et la défendre.

Le développement successif des institutions nationales que Votre Majesté nous annonce, et la propagation de l'instruction populaire ne peuvent que forlifier cet esprit de patriotisme et de dévouement. Sire, le peuple français attend depuis long-temps ce bienfait d'une instruction primaire universellement répandue : tous les gouvernemens lui ont promis; c'est au vôtre qu'il appartient de réaliser enfin cette promesse, dont l'ajournement ne doit plus être ajourné. Nous accomplirons fidèlement le devoir que nous impose la charte et que nous a légué la dernière législature, dans l'examen d'une grave question constitutionnelle, dont la solution définitive, en assurant l'harmonie des grands pouvoirs de l'état, achèvera de donner à votre gouvernement la stabilité qui appelle et maintient la confiance.

Alors se rouvriront toutes les sources de la prospérité nationale. La crise qui avait frappé le commerce et l'industrie, et qui s'est aggravée de l'ébranlement d'une grande révolution, doit disparaître à mesure que l'ordre public sera garanti. La prolongation de cet état de souffrance n'est due qu'à une incertitude trop prolongée. Dans la sécurité qui calme tous les esprits, nous pourrions nous livrer à l'amélioration de toutes les parties de notre ordre social, à l'allégement des impôts qui pèsent davantage sur les classes pauvres et souffrantes; elles retrouveront dans le retour de la confiance générale le travail si nécessaire à leurs besoins, et la fortune publique elle-même, plus prospère, pourra enfin leur assurer le bienfait, depuis si long-temps attendu, de l'éducation primaire gratuite.

Nous apprenons avec satisfaction que l'état de nos finances est rassurant, et que nos ressources ne sont pas au-dessous de nos besoins. Les sacrifices que la France supporte avec une constance et un dévouement que vous admirez, sire, nous commandent de nous associer à V. M. pour opérer dans les dépenses toutes les réductions possibles. Chez un peuple où l'égalité est non seulement dans les lois, mais dans les mœurs, l'économie est le premier devoir des dispensateurs de la fortune publique.

Mais si la dignité et la sûreté de la France pouvaient être compromises, si on essayait de lui contester le rang qui lui appartient en Europe, et qu'elle ne souffrirait pas qu'on lui ravisse, elle ne serait pas plus avare de son or que de son sang. Sa première richesse, c'est son bonheur, c'est son indépendance; son bien le plus précieux, c'est sa liberté. Ses armées, ses gardes nationales sont prêtes; au premier signal, elles marcheraient à l'ombre de ce noble drapeau, emblème de tant de souvenirs, gage de tant d'espérances!

Votre majesté se félicite des relations que les gouvernemens étrangers entretiennent avec le sien. Espérons qu'elles amèneront ce désarment général que vous désirez, et qui sera, aux yeux de l'humanité, la plus douce conquête de la loyauté française. Nous sommes heureux de voir resserrer les liens qui nous attachent aux Etats-Unis d'Amérique, nos alliés naturels et dont nous fûmes les premiers amis.

Nous attendons la communication des traités conclus avec eux ainsi qu'avec les républiques du Mexique et d'Italie, et nous examinerons les stipulations qu'ils contiennent.

Nous remercions sincèrement V. M. des mesures qu'elle a prises pour garantir l'exécution de la loi contre la traite des noirs, que trop malheureusement une vieille cupidité cherche à éluder encore. Ce trafic infâme doit disparaître sous un gouvernement fondé sur les lois éternelles de la justice et de l'humanité. La chambre espère que le vœu de la chartre sur la législation coloniale sera prochainement rempli.

L'occupation des états romains par l'Autriche a justement éveillé la susceptibilité nationale; la retraite, bien que tardive, de ses armées, prouve que le langage de votre majesté a été entendu. Une amnistie réelle, l'abolition de la confiscation, les améliorations dans le système administratif et judiciaire sont des bienfaits qui pourront apporter des consolations à ces peuples. Nous aimons à espérer que les promesses obtenues par votre majesté seront fidelement accomplies, que l'amnistie sera générale, que les fers de tous les captifs seront brisés, et que si la politique se trouve satisfaite, l'humanité n'aura plus à gémir.

Ses droits ont été noblement vengés à Lisbonne. Nos compatriotes languissaient dans les cachots, votre majesté a parlé, nos escadres ont paru; elles ont vaillamment forcé l'entrée du Tage; le drapeau tricolore a flotté vainqueur aux lieux où il était outragé; l'honneur national a été maintenu, et cet exemple de force a montré comment la France répond à des insultes. Nous sommes fiers d'un tel succès de notre pavillon, et nous félicitons notre brave marine de la nouvelle palme qu'elle vient d'ajouter à ses trophées.

La Belgique, qui comme nous s'est librement donné un roi, vient d'être attaquée, nos armées marchent à son secours, et la France s'associe avec transport à un mouvement généreux dont le but est de défendre, d'affermir le principe de notre glorieuse révolution, de fixer définitivement nos rapports avec nos voisins et de dissiper tous les doutes qui agitent péniblement la France.

Dans les paroles touchantes de V. M. sur les malheurs de la Pologne, la chambre des députés aime à trouver une assurance qui lui est bien chère, la nationalité polonaise ne périra pas!

Dans l'examen de ces difficiles négociations, nous avons la confiance que nous trouverons la preuve de la dignité et de la persévérance avec lesquelles ont été défendus les vrais intérêts de la France, le système politique qui assurera à notre patrie les bienfaits de la liberté qu'elle a conduit, qui fondera sa prospérité intérieure, la rendra au dehors puissante et respectée, recevra de la France l'adhésion la plus complète et l'appui le plus énergique.

Si l'Europe est aujourd'hui convaincue de la loyauté de nos intentions et de la sincérité des vœux pour le maintien de la paix, elle doit l'être aussi de notre force et de notre volonté de faire respecter notre indépendance et nos droits. La France les gardera avec un soin jaloux.

Au premier cri de guerre qui s'est fait entendre, ses nobles enfans ont tressailli, et elle voit avec fierté les fils de son roi voler au combat, et rappeler l'exemple que donna leur père quand elle tira le premier coup de canon pour la liberté.

Pour nous, sire, qu'elle vient d'investir de sa confiance dans des momens si graves, nous remplirons notre mandat en nous serrant autour de votre trône constitutionnel, et en lui donnant pour rempart notre union, notre persévérance et notre dévouement inviolable à la patrie.

ANGLETERRE. — Londres, 16 août.

Il est maintenant certain que le gouvernement belge qui, au commencement de ce mois, s'était refusé à l'invitation de la conférence de négocier un traité de paix avec la Hollande, a depuis peu changé d'avis, et on peut chaque jour attendre ici un plénipotentiaire.

(Morning Paper.)

D'après des nouvelles de Lima, en date du 21 avril, une révolution y avait éclaté, quelques jours auparavant. Il paraît que le président général Gamarra, qui était dans l'intérieur, avait envoyé un de ses aides-de-camp à Lima pour exciter les troupes contre le vice-président général Lafuente; mais ce plan ayant été découvert, l'officier fut, par ordre de Lafuente, arrêté et conduit à bord d'un vaisseau de guerre. Cependant, les troupes se déclarèrent contre Lafuente, et se rendirent chez lui pour le faire prisonnier; mais à l'aide d'un esclave il s'échappa par la cheminée et se réfugia, avec le général Miller, sur une corvette de guerre américaine. Le président du sénat, don André Reys, fut alors appelé à exercer l'autorité supérieure en l'absence du général Gamara, et tout rentra dans l'ordre. On attribuait l'impopularité de Lafuente à son ordre d'admettre libres de droits les vivres et d'autres marchandises.

Nouvelles de Pologne.

Varsovie, 5 août.

La chambre des députés, de concert avec le gouvernement de la capitale, vient d'adopter à une grande majorité le projet d'établir un comité, composé de deux députés et un sénateur, qui avec le gouverneur de la capitale et un conseil de guerre, prendra toutes les mesures nécessaires pour pourvoir à la défense et aux différens besoins de Varsovie et qui dans les cas extraordinaires, sur la demande d'un seul membre, pourra en appeler à la chambre des députés.

On dit que le général Dembinsky est nommé gouverneur de Varsovie; il avait été nommé la veille général de division.

Nos troupes et l'armée de Paskewitz sont en présence, entre Sochaczew et Lowiez. On s'attend à chaque instant à une bataille décisive. Jusqu'à présent nous n'avons eu que des affaires d'avant postes; cependant hier l'escarmouche était plus importante, puisque nous avons fait 80 hussards prisonniers. Les forces de Paskewitz sont moindres qu'on ne l'avait cru, il a beaucoup de cavalerie, mais comparativement peu d'infanterie; plusieurs régimens ne se composent que de 600 hommes; ils ont 150 pièces d'artillerie.

Le général Rudiger a étendu extrêmement son armée; il se trouve avec le gros de ses troupes entre Brobrowsky et Kozk. Douze mille hommes sont aux environs de Zamosch: 3000 sous le commandement de son adjutant, sont près de Joselow, dans une île: en face, se trouvent des Polonais.

Le prince Czatorinsky et le généralissime, ont écrit au général Lafayette pour le remercier du vif intérêt qu'il prend à leur cause. Le général russe Pannityn et non Potemki, comme on l'avait dit, a été fait prisonnier par le colonel Rozziki; il vient d'arriver à Varsovie. Il venait de Pétersbourg pour prendre le commandement d'une division de l'armée de Paskewitsch.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

M. le marquis de Latour-Mauhourg, ambassadeur de France à Naples, est arrivé hier à Bruxelles, et a été reçu le même jour par le roi.

— MM. le comte Félix de Mérode et Joseph Vanderlinden, secrétaire du conseil des ministres, ont été nommés commissaires du gouvernement près le quartier-général, pour aplanir toutes les difficultés qui pourraient surgir des conventions faites ces jours derniers.

— Sur la proposition du ministre de la justice, le roi, par arrêté de ce jour, a accordé grâce ou diminution de peine à trente-sept condamnés.

(Moniteur.)

— On nous assure que M. J. d'Hooghvorst et non M. de Stassart, est désigné pour représenter le gouvernement à Vienne. M. Duval de Beaulieu sera envoyé à Berlin.

(Cour. i. r.)

COMMERCE.

MARCHÉS DE BRUXELLES. — Prix des huiles du 19 août.

Halle aux céréales. — Le marché a été peu approvisionné cette semaine et tout a été rapidement enlevé aux prix suivans: froment nouveau de fl. 13 10 à 14 10, sei le dito de fl. 7 10 à fl. 8 10; avoine vieille, de fl. 4 à 4 6; dito nouvelle, de fl. 4 à fl. 4 4.

Le froment et le seigle marchands sont rares sur place et plus demandés: le seigle du pays et séché valent de fl. 8 à 8 10; orge nouvelle des polders, de fl. 6 à 6 6, dito du pays wallon, de 5 4 à fl. 5 12; l'avoine demandée vaut de fl. 4 à 4 4, pour celles sur 50 kilogrammes livrées hors des barrières. La graine de colza est cotée de 12 à fl. 11 10.

Huiles. — Les huiles de colza calmes, étaient cotées ce matin: disp. 48 1/4; août, fl. 48; septembre, 48 1/2; nov. et déc. fl. 49; huile de lin disp. fl. 54.

Tourteaux. — Colza, fl. 69 à 70; dito de lin, fl. 110 à 115.

Tout ce qui précède est en argent de Brabant.

Halle aux suifs. — Le suif est coté à 35 c., chandelles, 47 c.

BOURSE D'ANVERS, du 18 août.

2 1/2 Rente remboursable	84 1/2	Rente perp. Esp. à Paris	47 1/2
Métalliques	82	" " à Amst.	42 3/4 à 42 1/2
Lots de 100 fl.	190	Anglo-Danois à Londres	62
" de 250	354	Certificats de Naples	64
Lots de Pologne de fl. 300	74		

PRIX DES HUILES. — Lille, 16 août.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.
Colza	17	20	71	71	9 50 100
OEillette	"	"	"	"	"
Id. bon goût	21	22	95	95	8 50 " "
Lin	18	id	83	"	14 " 16 50
Caméline	18	20	78	79	9 50 " "
Chanvre	13	"	79	"	9 " " "
Huile épurée pour quinquets			76	"	
Id. en réverbères			74	"	

Bourse de Paris, du 17 août. — Rentes 5 p. 0/0 au compt., jouiss. du 22 mars 1830, 89 fr. 65 c. — 4 p. 0/0, 73 fr. 00 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouissance du 22 juin 1830, 58 fr. 50 c. — Act. de la banque, 1540 fr. 00 c. — Certif. Falcounet, 69 fr. 00 c. — Cortes d'Espagne, 10 fr. 00. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 64 fr. 1/4 — Rente perpétuelle d'Espagne, 49 fr. 00. — Emprunt de France, 1831, 89 fr. 90.

Bourse d'Amsterdam, du 13 août. — Dette active, 35 3/8, billets de change, 12 1/2; synd. d'amort., 57 1/8.

Cours de Vienne, du 9 août. — Mét., 78 7/8; act. de la banque, 954.

ANNONCES.

1213.

LIBRAIRIE.

La VENTE d'une belle collection de LIVRES qui devait se faire à LIÈGE le 8 courant et que les circonstances politiques ont retardée de quelques jours, aura lieu dans la même ville et au local indiqué, le mardi, 23 août 1831, et jours suivans. Cette collection se compose d'un grand assortissement d'articles de littérature, histoire, voyages, jurisprudence, théologie, éducation, médecine et chirurgie, sciences et arts, etc., et des œuvres complètes, ou des chefs-d'œuvre des plus célèbres auteurs anciens et modernes; une grande partie de ces ouvrages sont soigneusement RELIÉS à neuf.

Chaque vacation commencera à trois heures précises et MM. les auteurs pourront examiner, depuis dix heures jusqu'à trois, les articles qui seront vendus à chaque séance.

Le catalogue se distribue toujours gratis et franco à toutes les personnes qui en font la demande affranchie, à LIÈGE, chez M. B. THONNARD, rue Petite Tour, et à BRUXELLES, chez F. CANONGETTE, rue Steen-Porte, n° 6, chargé de la vente et du placement en province de toutes sortes de livres, et auquel les personnes qui ne pourront assister aux vacations, peuvent adresser leurs commissions avec indication de prix.

NAMUR, IMPRIMERIE DE MISSON ET C^e RUE DE L'ANGE.